

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## FRANCE.

### ELECTIONS.

Paris, le 29 juin. — M. Joseph Bertrand, constitutionnel, député sortant, a été réélu au Puy (Haute-Loire.)

M. Gay-Lussac, candidat constitutionnel, a été réélu à Limoges (Haute-Vienne.)

Ces deux nominations remplissent la liste des députés élus les 21, 22 et 23 juin. Il ne reste plus à connaître que les deux élections de la Corse qui auront lieu le 5 juillet.

Dans les choix déjà faits, on compte 142 députés nouveaux. Par suite des doubles élections, 25 choix sont encore à faire, et deux cent quatre-vingt-dix membres de l'ancienne chambre feront partie de la nouvelle.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« Quand les électeurs de 1824 donnèrent (on sait par quels moyens) la majorité au parti des émigrés, comme ce parti, pour arriver au but de sa politique, avait aussi beaucoup à conquérir, comme il voulait, lui aussi, renouveler la société et changer l'état de la propriété, il était probable que ce parti demanderait à ses chefs de faire des lois selon son cœur. C'est ce qu'il fit. De là les lois contre révolutionnaires du sacrilège et du droit d'aînesse, lois qui avaient pour but de changer violemment notre ordre social, et de substituer la société de 88 à la société de 1824. Le juste-milieu n'est point dans la même situation que le parti des émigrés de 1824; il ne veut rien changer, rien renouveler; il n'a par conséquent rien à conquérir, il n'a aucune loi par conséquent à demander à ses chefs. Ce qu'il veut, c'est la société actuelle, avec ses lois et ses institutions; il ne veut ni le rétablissement de l'hérédité de la pairie, ni l'abolition de la liberté de la presse, ni la restauration du cens électoral à trois cents francs, et du cens d'éligibilité à mille francs; il veut, comme toute la France qui vient de lui donner la victoire dans les élections, il veut ce qui est. Ceux qui parlent des excès où il ne peut manquer de se précipiter, jugent peut-être de lui d'après ce qu'ils savent; de l'opposition, d'après ce qu'elle serait forcée de faire dans de pareilles circonstances. Ce point de vue est tout à fait faux. L'opposition a des doctrines d'ordre social fort différentes de l'ordre social actuel; elle a donc beaucoup de choses à changer dans nos institutions, et elle aura beaucoup de lois à faire. Le juste-milieu n'a point en ce moment de lois politiques nouvelles à faire: il n'a, comme le demande la France, comme il l'a fait jusqu'ici, qu'à défendre notre société actuelle. Tel a été le rôle de la majorité de 1831; tel sera, nous le pensons, le rôle de la majorité de 1834, dont toute l'ambition doit être de continuer l'œuvre de conservation de sa devancière. »

Le sujet des prétendues mesures financières projetées par le gouvernement espagnol, on lit dans le *Journal des Débats* l'important article qui suit :

« Nous sommes complètement autorisés à déclarer comme apocryphes et entièrement faux les six ou sept décrets insérés la semaine dernière dans quelques journaux anglais, et copiés dans divers journaux français. En matière de finances, il n'y a eu aucun changement en Espagne, et le gouvernement ne s'occupe que de faire face, avec probité, à ses engagements, comme l'on peut en avoir la preuve dans le paiement du semestre du premier juillet. »

La *Gazette de France* publie une lettre de M. de Châteaubriand dans laquelle on remarque les passages suivants :

A présent, monsieur, que les collèges ont terminé leurs opérations, en manifestant de nouveau mon opinion particulière, je n'ai plus à craindre de semer la division, de brouiller les idées, de faire manquer le plan général adopté par les royalistes. Déchargé de toute responsabilité, il m'est permis aujourd'hui de rompre un silence que ma déférence à des lumières supérieures aux miennes n'avait naturellement imposé.

Mon discours d'adieu à la chambre des pairs, ma déclaration au fils de Mme. la duchesse de Berry, ont tracé autour de moi un cercle rigoureux. Je ne procurerai pas au seul gouvernement qui, dans le cours de la révolution, m'ait ouvert une geôle, le plaisir, de m'entendre lui jurer platement fidélité. Bien plus, monsieur, *assermenté* ou non *assermenté*, je ne me croirais pas le droit de participer aux travaux de la législature actuelle.

Il me serait aisé d'en donner les raisons, mais elles me conduiraient à Sainte-Pélagie sans utilité aucune; je ne veux jouer ma liberté qu'au profit de celle de la France.

J'espère, monsieur, que d'après cette lettre mon nom disparaîtra à l'avenir de toutes les listes de candidats.

L'instruction de la cour des pairs avance, quoi qu'il en soit.

Le nombre des individus impliqués dans le prétendu complot, était effrayant puisqu'il se montait de 5 à 600. Sur ce nombre, le résultat des interrogatoires en a déjà fait mettre en liberté 115. Il en reste encore plus de 400 en prison, dont la plus grande partie en sortira bientôt déchargée de toute accusation.

On estime qu'il n'y aura pas plus de 60 prévenus mis en jugement.

Quant au complot, on croit l'avoir enfin trouvé; il serait circonscrit dans la Société des droits de l'Homme. Une complication tend à l'aggraver; c'est le fait d'embauchage d'un certain nombre de sous-officiers de l'armée. Des enquêtes dans plusieurs régiments ont conduit la justice à des présomptions très-fortes. Puissent les débats les faire évanouir! Les bons citoyens verraient avec douleur constater de déloyauté de la part d'une portion de notre brave armée, et précisément de celle qui en fait l'espoir présent et la force à venir. (*Temps.*)

— On annonce que M. le prince de Joinville doit partir dans les premiers jours du mois d'août pour Brest, où il subira l'examen de capacité des élèves de la marine. Après cet examen, S. A. R. se rendrait à Lorient, pour s'y embarquer à bord de la *Syrène*, frégate de 52 canons, commandée par le capitaine d'Oysonville. La *Syrène* ne ferait dit-on, qu'une courte campagne d'exercice aux Canaries et aux Açores. On ajoute que l'intention du roi serait d'envoyer, le printemps prochain, son fils aux deux stations françaises du Brésil et des Antilles.

— Nous avons entendu parler le jour même d'un duel qui s'est terminé mardi d'une manière bizarre et malheureuse. La correspondance de Paris d'un journal de province en publie les détails que nous croyons exacts :

Par suite de discussions survenues entre deux professeurs d'anglais, MM. Robertson et Glashin, un duel devait avoir lieu jeudi matin à Clichy. Arrivés sur le terrain, des difficultés s'élevèrent sur la manière dont le combat aurait lieu; M. Robertson ayant cru reconnaître dans les propos de son adversaire le désir d'éluder le combat, n'hésita pas à l'accabler de reproches et d'épithètes flétrissantes. Un des témoins de M. Glashin prit alors fait et cause pour ce dernier et consentit, sur la demande de

M. Robertson, à lui en donner immédiatement satisfaction.

Malheureux dans le rôle de témoin, que la conduite de M. Glashin avait rendu peu agréable, il l'a été bien plus encore dans celui de combattant. Atteint d'une balle dans le coin de l'œil, il a expiré à l'instant.

On prétend que la personne qui a été tuée si malheureusement était l'un des témoins dans le duel du comte Léon (fils de Napoléon) avec un anglais, et qui coûta la vie à celui-ci.

— L'*Hermine* de Nantes rend compte d'un événement bien malheureux arrivé au 56<sup>e</sup> régiment de ligne :

« Samedi, vers sept heures du soir, dit-elle, le régiment qui tient garnison à Nantes, le 56<sup>e</sup> régiment de ligne, conduit par son colonel, a été se baigner à la prairie de Mauves. Malheureusement on n'avait pas calculé sur la marée très haute pendant la pleine lune, et les soldats, à trente pas du rivage, ont trouvé un précipice. Seize d'entre eux ont disparu. »

« Les maîtres nageurs appelés se sont promptement jetés à l'eau avec des soldats qui savaient nager. D'autres personnes sont accourues au secours; mais on n'a pu en sauver que la moitié. Les huit autres sont restés sous les eaux. Hier on a retrouvé des cadavres, et on parle d'un marin qui avait plongé pour les secourir, et qui a succombé dans cette malheureuse et honorable entreprise. »

« Le colonel du régiment et tous les officiers étaient dans la plus vive douleur. Ils ont fait tous leurs efforts pour sauver les soldats et ils n'ont abandonné le rivage que quand tout espoir a été ravi. »

— M. de Lamartine, dont on connaît les facultés poétiques, paraît les négliger momentanément pour se livrer à des spéculations commerciales. L'ex député a conçu le projet d'acclimater en Amérique le vin de son crû; en conséquence, il a expédié de Mâcon, par le cours de la Saône et du Rhône, mille barriques de ce vin, qui vont partir incessamment du port de Marseille pour New-York sur le superbe navire le *François Honoré*, capitaine Godefroy.

— Nous apprenons de Mâcon un fait qui honore M. de Lamartine. L'honorable député ayant appris qu'un grand nombre de jeunes gens se disposaient à lui donner une sérénade dans la soirée de lundi, et craignant que cette manifestation éclatante de sympathie ne fût considérée dans le public comme une espèce d'insulte à la défaite de son compétiteur, a prié avec instance ces jeunes gens de renoncer à leur projet. Ceux-ci ont cédé d'autant plus facilement qu'ils n'avaient aucune intention offensante pour M. Mathieu.

— Don Miguel comme on sait, a restitué les diamans de la couronne, au nombre desquels se trouve le plus gros diamant connu. Le feu roi Jean l'avait fait monter en forme de pomme de canne, et il le portait à l'occasion de l'ouverture des cortès, acte pour lequel la reine Charlotte-Joachim refusa de se joindre à lui. Le pauvre vieux roi, qui avait toujours été d'un caractère timide, fut si déconcerté qu'il quitta la chambre sans emporter sa canne. Un courtisan l'ayant remarqué, en avertit S. M., qui rebroussa chemin immédiatement pour saisir de ses royales mains ce bâton si précieux. Ce fut une excellente prise et qui eût servi admirablement à égayer l'ennui de l'exil, si don Miguel était allé se promener avec ce bâton. Du reste, on dit maintenant que don Miguel doit se retirer à St.-Petersbourg ou à Berlin, au lieu de l'Autriche ou de l'Italie. Don Carlos et sa suite doivent se rendre ultérieurement en Hollande.

at  
it  
re  
ns  
cc  
les

— Les renseignements obtenus et publiés par la société pour l'instruction élémentaire ont fait connaître qu'en France, sur 32 millions d'habitans, 2,386,070 enfans vont aux écoles.

— Un quartier de Paris a été en émoi, il y a quelques jours par suite d'une découverte nocturne qui semblait révéler un horrible assassinat.

Un chiffonnier, exerçant dans la rue Jean-Tison sa philosophique profession, vers quatre heures du matin, aperçoit au coin d'une borne une marmite remplie d'eau; il la découvre et recule d'épouvante en y apercevant une tête de femme qui avait le crâne ouvert et la cervelle répandue en partie autour de sa figure. Le commissaire de police, averti, fait aussitôt appeler un docteur en médecine. Il a été facile de reconnaître que cette femme, en apparence âgée de 37 ans, ne devait pas la mort à un crime; mais que la tête, enlevée de quelque hospice, avait servi aux études d'un anatomiste. Il est probable que l'eau de la marmite n'était pas de l'eau pure, mais qu'elle était mêlée de chlorure de sodium, afin de neutraliser les émanations malfaisantes.

#### CHRONICLE JUDICIAIRE.

Le plaignant : Vrai comme le beau jour qui nous éclaire, M. le président, j'ai remis à cet ébéniste un vieux secrétaire à réparer.

L'ébéniste : Je suis bien éloigné de dire le contraire.

Le plaignant : Ni plus ni moins, comme nous devons tous mourir un jour, il y avait dans ce secrétaire un portefeuille.

L'ébéniste : Halte-là, ce n'est plus conforme.

Le plaignant : Que je ne mange jamais de pain si dans ce secrétaire il n'y avait pas un portefeuille, et si dans ce portefeuille il n'y avait pas un billet de 1000 frs.

L'ébéniste : Comme c'est probable !

Le plaignant : J'en jure chrême et baptême, un billet de 1000 frs. et des valeurs.

L'ébéniste : Pourquoi pas toute la banque ? (Hilarité.)

Le plaignant : Pour les valeurs, on s'en fiche, attendu qu'on a pris ses précautions; mais le billet de 1000 francs, ça n'a pas de nom, et comme je suis sûr de me coucher ce soir, je mettrai ma tête sur le billet que l'ébéniste en a fait ses choux gras.

L'ébéniste : C'est-à-dire que vous avez l'air de supposer....

Le plaignant : Oui, oui, je suppose, et à preuve encore; j'ai mes témoins.

L'ébéniste : je n'ai pas oublié les miens non plus, nous verrons voir.

Le premier témoin à charge est une marchande de vin qui dépose ainsi : « C'était un matin, le premier dimanche du mois dernier, l'ébéniste vint au comptoir me demander un canon. Quand il a bu, avez-vous la monnaie, ma petite mère, dit-il, en me présentant un billet de 1000 fr. — Ma foi non, que je dis. Mais comme vous v'la riche dès le matin, l'ébéniste. — Ah bah! j'en ai bien d'autres! Ça m'a un peu étonnée, sachant qu'il n'avait pas l'habitude d'être plus chargé d'argent qu'un crapaud de plumes.

Le plaignant : Vous l'entendez, j'espère, un dimanche, un matin, un billet de 1000 frs.; c'est justement un dimanche, un matin, que j'ai livré mon secrétaire.

L'ébéniste : Pardine, la matinée est longue. A quelle heure que j'ai été chez vous, la petite mère?

La marchande de vin : Mais sur le coup de dix heures.

Le plaignant : Justement, le coup était fait à neuf heures.

L'ébéniste au plaignant : Du tout, je n'ai eu celui de vous voir qu'à midi.

Le plaignant : A neuf heures.

L'ébéniste : A midi.

Pour les mettre d'accord, M. le président désire entendre un deuxième témoin, mais le plaignant déclare qu'il n'a pas jugé à propos d'en amener d'autre.

L'ébéniste : En avant donc les miens, alors.

On introduit en effet une grande femme : elle se qualifie de compagne du prévenu.

M. le président : Etes-vous mariée ?

La compagne : Pas encore précisément, mais je suis sa compagne. (On rit.)

M. le président : Donnez quelques éclaircissemens sur ce billet de 1,000 francs trouvé en la possession du prévenu?

La compagne : Mon Dieu! *monseigneur*, je ne m'occupe pas de ces détails-là; je suis tout entière à mon ménage, et j'en ai bien assez. (On rit.)

M. le président : Vous paraît-il surprenant que le prévenu ait pu avoir une telle somme à sa disposition ?

La compagne : Je ne sais pas, *monseigneur*! Mon ami me donne à fur et à mesure pour faire la pot-bouille. (Hilarité.)

M. le président : Avez-vous habituellement beaucoup d'argent dans le ménage?

La compagne : Certainement, *monseigneur*, certainement que nous avons beaucoup d'argent.

M. le président : Combien à peu près ?

La compagne : Mais ça roule à peu près de 6 francs à 6 50 cent., dame, ça fait la navette. (Explosion d'hilarité.)

L'ébéniste : Comme vient de vous le dire ma compagne, elle n'est pas au fait de mes spéculations; mais je vous promets que ce billet de 1000 fr. était bien à moi; je fais de bons coups à la roulette; je suis un habitué du Palais-Royal.

M. le président : Un joueur de profession fait rarement fortune.

L'ébéniste : Ça dépend.

M. le président : Au reste on a pris des informations et on a acquis la certitude qu'à l'époque du vol qui vous est imputé, personne n'a fait de gain considérable dans les maisons du Palais-Royal que vous prétendez fréquenter.

M. l'avocat du roi soutient la prévention, et sur ses conclusions le tribunal condamne l'ébéniste à un an d'emprisonnement.

Le plaignant : Le voilà bien en cage, mais ça ne me rend pas mon argent.

La compagne : Qui donc à présent va faire bouillir la marmite ?

L'ébéniste, au plaignant : Homme souverainement injuste, que ce billet de 1,000 fr. retombe sur ta tête !

#### BELGIQUE.

##### BRUXELLES, LE 30 JUIN.

Aujourd'hui, à trois heures vingt-cinq membres seulement étaient présens au Sénat il n'a pu y avoir de séance.

— M. le procureur du roi vient de former opposition à l'ordonnance de la chambre du conseil qui ordonne qu'il n'y a pas lieu à suivre contre le docteur Sentin et le pharmacien Verbiest, prévenus d'avoir, par imprudence et inobservation des réglemens, causé la mort de l'enfant du sieur Demeurs-Corbisier, à St.-Josse-Ten-Noode.

— La société d'amateurs de pigeons, de Saint-Nicolas, avait envoyé l'an passé à Paris, 24 pigeons; 22 en sont revenus, et 6 en étaient de retour en moins de quatre heures et demie. Cette société vient d'envoyer à Londres (voyage extrêmement difficile), 45 pigeons qui y ont été lâchés à huit heures du matin, le 26 juin dernier; 6 en étaient de retour le même jour, ainsi qu'il a été constaté par procès-verbal de la direction de cette société qui a discerné, à cette occasion, trois médailles en or et cinq en argent :

La 1<sup>re</sup> obtenue par le pigeon de MM. Verstraeten, frères, de retour à 2 heures.

2<sup>o</sup> M. H. Van Poucke, à 2 heures 1 minute.

3<sup>o</sup> M. Th. De Mulder, à 4 heures 17 minutes.

4<sup>o</sup> M. H. Van Poucke, à 4 heures 19 minutes.

5<sup>o</sup> M. F. Vanstappen, à 4 heures 55 minutes.

6<sup>o</sup> M. J. de Schepper, à 5 heures.

7<sup>o</sup> M. J. De Roeck, de retour le 28 juin, à 8 3/4 heures du matin.

Le mauvais temps du lendemain a fait beaucoup de tort aux voyageurs en retard.

— Le chemin de fer partira décidément du boulevard du Jardin botanique, à-peu-près vis-à-vis de la rue des Cendres, longera la clôture de ce jardin et ira en ligne droite aboutir à Vilvorde, sans devoir passer la Senne, comme le premier projet le portait.

#### LIEGE, LE 1<sup>er</sup> JUILLET.

Quoique nous nous rencontrions sur le fond avec tous les journaux nationaux, avec tous ceux qui veulent ce qui est, c'est-à-dire la nationalité, la dynastie et la constitution, trois choses qui en réalité n'en font qu'une; cependant, nos doctrines s'éloignent des leurs en beaucoup de points. Pour rendre compte à nos lecteurs du rationalisme de ces dissentimens de pensée; nous avons cru qu'il n'y avait rien de mieux qu'une courte appréciation des causes qui nous font différer. La conclusion sera facile à tirer. Nous commencerons par un journal de cette ville.

Ce journal professe une haute estime et une vive sympathie pour le juste-milieu français; sympathie qui est entièrement la notre, puisque nous regardons ses principaux représentans comme la personnification des besoins et des vœux de l'époque, par ce tempérament politique qui les anime d'un égal penchant pour la liberté et contre le désordre.

Pour être conséquent à son admiration, ce journal a donc pour double symbole la fondation et le progrès; il est donc aussi opposé aux rétrogrades qu'aux destructeurs; il est éminemment social; toutes les idées d'improduction et de retard le contrarient; toutes les idées subversives le trouvent ennemi; tous les principes de confusion sont combattus par lui. Au moins, cela devrait être; mais si toutes ses théories à lui étaient en contraste avec celles des hommes modérés de France, que faudrait-il en conclure? Que ce journal se trompe lui-même sur sa tendance et sa mission; qu'il se croit pour l'ordre et qu'il est du mouvement; que dépassant quelquefois le *National* en demandant la pluralité législative, il n'a pas même de système d'ensemble; qu'il est *néhliste* en politique.

Dans la politique extérieure la chambre française défend les intérêts matériels, l'amélioration physique des masses elle combat le système approuvant de la guerre; la chambre française est diplomatique; tous ses efforts tendent à dégrèver le budget de ses dépenses improductives. Sous le point de vue moral, elle pense que la France n'a rien à ajouter à sa réputation militaire; beaucoup à acquiescer dans sa civilisation industrielle; que l'énergie française tournée tout entière aux conquêtes pacifiques peut réaliser des prodiges. La majorité des députés ne rougit pas d'un système qui épargne le sang et les capitaux. Elle va même plus loin, parce que le tact du ridicule est une chose innée dans l'esprit français; des avocats et des industriels, y comprennent fort bien qu'une institution civile se rendrait comique en faisant de la Martialité à tout propos; parce que ne voir l'honneur que dans la guerre quand on ne l'a jamais faite, c'est se juger soi-même fort sévèrement. Comment se fait-il que le journal en question ait tant de paroles laudatives pour les *Césars* de notre législature !

Conséquence avec elle-même, cette chambre ne s'est pas bornée à déplacer l'anarchie; elle n'a pas fait le contre-sens de l'organiser dans la province et la commune, en même tems qu'elle la poursuivait dans les places publiques, dans les clubs, dans les journaux. Comment se fait-il que le journal en question égalise la centralisation et l'oppression politique ?

Tous les hommes du juste-milieu ne reconnaissent d'autre règle du licite que la manifestation des majorités. Ils pensent qu'il n'y a que ce signe de ce que veut la nation; que hors de là, on ne trouve qu'agitation, incertitude, violence et usurpation de partis. Comment se fait-il que le journal en question ait un régulateur tout contraire; qu'à ses yeux, c'est la majorité qui se trompe, la minorité qui est infallible.

En France, les publicistes du juste-milieu pensent que l'obéissance à la loi résume tout l'ordre social; que la société doit réprimer toute insurrection contre l'expression parlementaire. Comment se fait-il que le journal en question ait vu un acte de civisme dans la négation de la souveraineté législative ?

Enfin, par quelle déduction d'idées, en partant du principe de l'ordre et de la société, arrive-t-on à toutes les conclusions dissolvantes de ce principe? Cette anomalie ne peut venir que de ce qu'on se croit du juste-milieu français, tandis qu'on est tout au moins, du mouvement.

Nous apprenons que M. Defooz, ancien échevin à Liège, vient d'être nommé substitut du procureur du roi à Namur, en remplacement de M. Ernst, nommé substitut du procureur général à Liège.

On lit dans le *Journal de Verviers* : « Nous avons encore à constater aujourd'hui deux incendies dans notre arrondissement, qui depuis peu y sont d'une fréquence remarquable. »

Le 26, le feu a réduit en cendres trois maisons avec étables et granges situées au hameau de *La-Vaux-Richard*, commune de Stavelot. Le feu a pris par la cheminée de l'une de ces maisons. Excepté le bétail qu'on est parvenu à faire sortir des étables rien n'a été sauvé. Ces trois habitations sont assurées par la société de l'*Union Belge*, l'une pour une somme de 2000 francs, les autres pour 1000 fr. chacune, et la totalité des pertes s'élève à 7,600 fr.

Le lendemain 27, le feu a éclaté dans la maison d'un cultivateur à Polleur. Les secours portés par les habitants ont empêché les flammes de se communiquer à d'autres bâtiments contigus. Ladite maison est assurée pour la somme de 800 fr. P.-B., par la société d'assurance mutuelle; les pertes sont évaluées à 600 frs.

Les travaux de terrassements du chemin de fer se poursuivent avec la plus grande activité; on pense que d'ici à quinze jours ils pourront être poussés jusqu'au pont de Lacken.

On écrit d'Allemagne que le commerce des laines a pris une extension extraordinaire. La Prusse, la Saxe et l'Autriche, produisent des masses énormes de cet article; la dernière foire de Breslau a dépassé à cet égard tout ce qu'on avait vu jusqu'à présent. A Stettin, on a apporté sur le marché 18,000 quintaux de laines en un seul jour, sans compter celles qui n'ont fait que traverser la ville. Il paraît que la foire de Stettin sera aussi remarquable que celle de Breslau. Tous les prix sont en hausse. C'est au nouveau système de douanes allemand qu'on attribue surtout ce mouvement. (*Ind. de la Moselle*.)

Il résulte des dernières nouvelles de la Suisse que les différends de ce pays avec le roi de Sardaigne étaient au moment de s'arranger.

L'arrêt rendu par la cour d'assises dans l'affaire du vol commis aux Clarisses vient d'être cassé pour vice de forme.

L'hôtel de Gloucester-Lodge à Londres a été loué pour don Carlos.

On lit dans le *Journal du Commerce* d'Anvers : « Nous apprenons que la commission d'administration de notre entrepôt vient d'obtenir du gouvernement la somme de 82,000 francs, ce qui la mettra à même de payer les intérêts des obligations de l'emprunt de 35,000 florins, dus pour l'année 1833. Cette somme est accordée par le gouvernement à titre de prêt et sans intérêt. A la bonne heure! Cette fois du moins on a fait un sage et louable emploi des deniers publics, et nous ne pouvons que former des vœux pour que nos ministres restent fidèles à de semblables errements. »

La moisson des seigles commencera lundi dans les environs de Paris. Il y a bien longtemps que les récoltes n'avaient été aussi avancées en maturité qu'elles le sont cette année.

Nous n'avons pas reçu aujourd'hui le *Courrier belge*.

Construction par voie de concessions de péages de Ponts sur la Meuse près le rivage des Croisiers et les bras de l'Ourte dans la ville de Liège.

En exécution d'un arrêté royal en date du 21 de ce mois, il sera procédé jeudi 3 juillet 1834, à 11 heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, pardevant M. le gouverneur de cette province ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique, par voie de soumissions de la concession de ponts avec péages à établir sur la Meuse près du rivage des Croisiers et les bras de l'Ourte dans la ville de Liège.

Les soumissions indiqueront le nombre d'années de perception du droit de péages que l'on demande à titre d'indemnité et dont le maximum est fixé à 90 ans.

On peut prendre connaissance du cahier des charges, d'après lequel il sera procédé à cette adjudication à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef, des commissaires des districts et des régences des villes.

### VARIÉTÉS. — COMBAT DE TAUREAUX.

Pampelune, 8 juillet, 6 heures du soir.

Le premier combat de taureaux vient de finir. Je suis encore sous le coup des impressions terribles que j'ai reçues. J'ai peine à rassembler mes idées tant elles sont éparpillées, confuses; si je me détourne du sang qui coule pour te montrer la populace qui hurle de joie, aussitôt des cris de colère et de rage sollicitent mon attention : cris de femmes, de femmes toutes jeunes, ô Paul! et qui s'indignent parce que le matador prend ses précautions pour n'être pas tué... En effet, il y a je ne sais quoi de lâche dans la lutte de ces hommes contre leurs victimes abusées... De la main gauche, le matador agite un manteau rouge, de la droite il tient discrètement une épée nue; et lorsque le taureau, tête baissée, se jette sur le leurre, l'épée de l'homme entre droit au cœur du pauvre animal... En Espagne, ils disent que c'est là se battre contre des taureaux; je dis, moi, que c'est lâchement les assassiner.

Ce spectacle est infâme. Il n'est pas jusqu'aux chevaux qu'ils ne rendent complices de leur barbarie!... Mais les hommes comprennent que le cheval généreux par nature, ne voudrait pas les aider de son courage, dans ces jeux cruels; aussi lui bandent ils les yeux, et le ponsent-ils, aveugle, sur le taureau, qu'ils percent de leurs lances. On nomme *Picadores* ces cavaliers, dont tout le mérite est d'enfoncer leurs longues lances dans le flanc de la bête furieuse, et cela sans courir grand risque; car sous d'épaisses culottes de peau, ils portent de cuisants de fer.

Quand on est vêtu de fer, la belle prouesse que de braver un taureau affaibli déjà de sang et d'effroi! et puis combien sont-ils d'un côté? — Dix au moins! — et de l'autre? — De l'autre, il n'y a qu'un seul combattant; seul contre dix!

Il est vrai qu'à la fin un homme, le matador (ou *Espada*) dont je t'ai parlé, s'avance seul contre l'ennemi. Mais à quel moment s'attaque-t-il au taureau? Lorsque le malheureux animal, épuisé d'une longue lutte, saigné de toutes parts et se soutient à peine sur ses jambes.

Crois moi, les hommes qui peuvent applaudir à ces cruautés ne méritent pas le nom d'hommes... Je te laisse le soin de qualifier la conduite des femmes. Pour moi, je ne sais de quelle épithète la flétrir... Toutes les Espagnoles me sont devenues également odieuses, et je les méprise à tel point, que je les insulterais en face, si je n'écoutais que ma juste indignation.

J'ai vu, dans l'espace de trois heures, deux picadores blessés, huit taureaux tués, douze chevaux éventrés; j'ai vu les entrailles balayer l'arène sanglante, et à chaque victime nouvelle, j'ai vu des femmes, plus belles et plus douces en apparence que les nôtres, je les ai vues battre des mains et se réjouir avec cet heureux abandon qui n'a de modèle en France, que le jour où l'on représente sur nos théâtres une des grandes comédies de Molière!

Mais de quel marbre sont-elles bâties, ces femmes dont on vante la sensibilité, et qui n'ont pas même une larme à donner à tout le sang répandu devant elles! Il n'y a donc pas de milieu dans la façon d'être de ce sexe, extrême en toutes choses; frivole et léger jusqu'à la faiblesse, ou bien fort et hardi jusqu'à la férocité de la brute?

Les combats dureront encore deux jours. Je doute qu'on m'y revienne. Adieu.

Pampelune, 9 juillet.

Le bruit a couru que le roi d'Espagne est dangereusement malade. Rosario, tout entière à l'espérance de voir changer la face des affaires politiques, si le roi meurt, a voulu profiter de cette nouvelle pour réchauffer plus vivement encore le zèle de ses amis de Guipuscoa; et tel est sans doute la cause de son retard. Elle n'est arrivée qu'hier au soir, après les courses. Il faut que l'amour de la patrie soit bien profondément enraciné au cœur de cette jeune fille pour lui avoir fait préférer les intérêts de l'Espagne au plaisir si vif, pour tout Espagnol, de regarder comment un taureau sait mourir. Dès ce matin pourtant, elle se faisait aller au taureau. Son œil brillait de joie au nom seul de l'*Espada José de Los Santos*, fameux entre ses pareils. Il fallait l'entendre vanter la bravoure de cet homme et regretter surtout l'absence du célèbre Francisco Montés, retenu à Madrid par les ordres du roi! Une mère ne parlerait pas avec plus d'enthousiasme de la beauté de son fils; une maîtresse de l'amour de son amant!

Comme j'étais loin de partager son admiration, elle me dit : « Je me placerais à côté de vous, et je vous ferai voir José de los Santos... suivez-moi. »

Je la suivis, non sans répugnance. D'ailleurs mon intention n'était pas de rester à ce spectacle plus d'un quart d'heure, tout juste le temps nécessaire pour que l'alcade et son cortège défilassent dans le cirque. Après quoi j'avais le projet de me retirer. Les scènes de la veille, quoique affaiblies par la distance, me pénétraient encore d'une sorte d'horreur.

Deux jeunes gens, l'un anglais et l'autre français (ce dernier commis-voyageur), offrirent à Rosario et à moi deux places à une fenêtre qu'ils avaient louée fort cher; j'acceptai, mais à la condition de payer ma quote part et celle de mon guide.

La foule était immense. Ceux qui n'avaient pu trouver place sur les gradins du Cirque occupaient les fenêtres et les toits des maisons surchargés d'hommes, de femmes et d'enfants. Pas un Espagnol ne manquait à la fête; moines de tout ordre et de toute couleur; Bohémiens de Santander avec leurs longs cheveux, leur bonnet phrygien, leurs femmes aux vastes pendans d'oreilles; Basques coiffés d'un bérêt fauve; paysans, la tête enturbannée d'un mouchoir rouge; riches seigneurs castillans, qui s'en allaient prendre les eaux de mer à Saint-Sébastien, vieux bourgeois de Pampelune vêtus en Algais; femmes de Séville à la mantille blanche, avec leur robe de soie plombée qui s'arrête à mi-jambe; quelques Valenciens à la face cuivrée comme celle d'un Maure.

Que te dirai-je? la ville entière, y compris deux mille étrangers, se pressait là.

Le premier taureau qui parut dans le cirque; était tout noir, à l'exception de ses cornes qui luisaient blanches : « Voilà un fier combattant, me dit Rosario; il a l'épéine du dos droit comme un jonc : c'est un grand signe de force. La lutte sera

longue et rude. » Cependant le taureau, qui était entré en courant, s'arrêtait et regardait tout autour de lui, comme étonné... — Attention, señor, reprit Rosario, d'une voix empressée; regardez, je vous prie, avec quelle adresse ces braves banderilleros lui plantent leurs dards dans la peau.

Je regardai, et au même instant je vis un de ces banderilleros s'élançant au-devant du taureau, qui venait à lui, tête haute. Il lui enfonça deux aiguillans dans le cou; et comme l'animal se baissait pour l'éventrer, l'agile Espagnol posa le pied sur le front de son redoutable ennemi, et le franchit d'un saut, dans toute sa longueur.

Cette preuve de hardiesse excita un tonnerre d'applaudissements. Je l'avoue à ma honte, Paul, la surprise m'arracha presque un sourire de satisfaction. — Déjà peut-être je m'intéressais plus à l'homme qu'à sa victime... et pourtant je ne connais rien d'aussi cruel que ce jeu de banderilles : huit ou dix hommes viennent tour à tour larder le taureau de ces aiguillans, où flottent des rubans blancs, qui bientôt seront rouges... Le corps du pauvre animal en est hérissé : on dirait un porc-épic. Furieux, il agite la tête pour arracher ces dards qui le blessent et l'effraient; il tourne vingt fois sur lui-même, et impuissant à se débarrasser, il bondit en tout sens, irrité par les cris de la multitude et par le bruit même des banderilles qui tout à coup se changent en pétards, de façon que le feu éclate et coule avec le sang.

Rosario, qui emploie toute son éloquence à me faire admirer jusqu'aux plaisirs les plus barbares de sa patrie, a échoué cette fois contre mon dégoût : il n'en est pas de même pour les picadores; les objections qu'elle m'a faites au sujet de ces combattans m'ont laissé plus d'à moitié convaincu de leur bravoure et du péril réel auquel ils s'exposent. Elle prétend, avec une sorte de raison, que ces hommes une fois tombés de cheval, sont à la merci du taureau, et que leurs lourds cuissards de fer leur sont alors plus nuisibles qu'utiles. La fuite devient impossible.

Notre conversation fut interrompue par un houra universel. Un aigre bruit de musique éclatait au-dessus de ce tumulte. Les musiciens étaient Basques, et l'instrument dont ils jouaient avait la forme d'un flageolet. Les Basques le nomment *dulzaina*. L'Anglais (*Pittoresque*!) m'assura que, chez lui, le même instrument existe et presque avec le même nom : *dulcinet*. Ce n'était pas là mon affaire. Pourquoi ce tapage? Rosario m'en apprit la cause. Le peuple donnait un charivari à celui des espadas qui combattait alors. Quatre fois il avait frappé de son épée nue le taureau blessé de toutes parts, quoique debout encore, sanglant, quoique plein de vie. Cette insulte du peuple, loin d'encourager l'*espada*, lui ôtèrent toute vigueur et tout sang-froid. Le taureau l'atteignit d'un coup de corne à la cuisse, le jeta par terre, et l'allait tuer lorsque les capadores, leur manteau rouge à la main, attirèrent sur eux l'attention et la fureur de l'animal. Pendant cette fausse attaque, l'*espada* fut emporté hors du cirque.

A lors un autre toréador, jeune et robuste, s'avança l'œil ardent. — C'est José de Los Santos! me dit Rosario. Préparez-vous à battre des mains, señor.

Et elle applaudit tant qu'elle put. Après quoi un grand silence se fit dans la foule. Les deux ennemis se trouvaient en présence, redoutables l'un à l'autre.

Comme s'il eût deviné à quel homme il avait affaire, le taureau recule, allonge et hausse la dernière moitié de son corps, tend le cou, baisse la tête, flairer le sol qui s'éparpille à son souffler, et tour à tour, de ses deux pieds de devant qu'il ramasse sous son ventre, fouille la terre, que sa langue pendante couvre d'une blanche écume.

Los Santos le provoque du geste. Le taureau continue à reculer; mais on comprend que tout à l'heure, il s'élançera terrible; car son hésitation est moins l'effet de la peur que du calcul. Il mesure les distances, il médite l'attaque, il recueille ses forces avec sa haine. de l'homme ou de l'animal, qui donc va mourir?... Un intervalle de six pieds les sépare à peine.

Dans ce moment, Paul, l'homme me parut si courageux (tant le péril était inévitable!) que je me sentis ému de compassion pour une valeur si grande, dépensée en un combat si inégal; il ne me semblait pas possible que Los Santos ne fût pas tué.

Cependant l'*espada*, le visage calme, attendait, la pointe de son épée tournée vers le sol. Tout-à-coup, et d'un seul bond, le taureau l'atteint, et le dépasse, emportant au bout de ses cornes un lambeau de soie arraché au pourpoint de l'ennemi.

Mais déjà celui que je croyais vainqueur est tombé sur ses jambes de devant : sa bouche vomit le sang par flots; l'épée du toréador lui a percé le cœur : il expire.

Te dire l'enthousiasme de la multitude, je ne saurais. Et d'ailleurs que t'importe?

Rosario me demanda ce je pensais de Los Santos. « Je pense que c'est un boucher fort brave et fort adroit, répondis-je. » Elle me lança un regard presque méprisant. — Un boucher! — Sans doute, ce qui ne m'empêche pas comme vous le voyez, de rendre justice à son adresse comme à son courage. — Oui, oui, señor, son courage. Après la liberté, qu'y a-t-il de plus précieux que la vie? l'homme qui la joue de sang-froid contre un taureau... — Un taureau épuisé de fatigue, senora. — Exaspéré de rage, voulez-vous dire. Plus les picadores et les banderilleros l'ont harcelé, plus il est furieux et plus le danger est grand pour l'*espada* qui se présente seul à sa colère.

Je conviens que cette observation pouvait être juste, mais je n'en persistai pas moins à m'élever contre la barbarie de ces courses, tout en apportant je ne sais quelles modifications à mes sentiments du premier jour... Je restai là encore deux grandes heures durant lesquelles l'indignation disparut peu à peu pour faire place à une sorte d'ivresse...

Soit l'effet des réflexions de Rosario, soit commencement d'habitude, je n'éprouve déjà plus ce dégoût général dont hier mon cœur était soulevé. J'excuse les picadores, j'admire presque les espadas; ces scènes de carnage m'émeuvent sans me révolter, et demain peut-être, j'en serai arrivé à ce point d'entraînement cruel, que j'applaudirai à la mort des taureaux...

VILLE DE LIEGE.

**DETTE CONSTITUEE.** — Les bourgmestre et échevins, informent les créanciers inscrits au grand livre de la dette constituée de la ville, qu'il sera fait dans le courant du mois de juillet prochain, un amortissement de cette dette jusqu'à concurrence de la somme de francs 19,588 74, provenant des créances remboursées à la ville en exécution de la délibération du conseil de régence en date du 31 mai dernier, approuvée le 21 du courant, par la députation des états.

Les créanciers qui voudraient obtenir la préférence pour le remboursement de leurs inscriptions, au moyen du sacrifice sur le capital et l'abandon des intérêts de l'échéance courante sont invités à déposer leur soumission avant le 10 juillet prochain au bureau de la comptabilité municipale.

L'ouverture des soumissions aura lieu en séance publique le 12 dudit mois à midi.

Le fonds demeurant disponible après les remboursements soumissionnés servira à amortir les plus petites rentes, en commençant par celle de moindre valeur.

Liège, le 27 juin 1834.

**LOGEMENS.** — Les bourgmestre et échevins informent les habitants qui ont logé et nourri des militaires du 7 au 16 août 1831, que les indemnités qui sont dues de ce chef, seront payées au bureau du receveur de la ville tous les lundi et samedi de chaque semaine, depuis 3 heures de l'après-midi jusqu'à 6 heures.

Les paiements ne seront faits que sur la reproduction des billets de logement, lesquels devront être visés préalablement par l'employé du bureau de police à l'hôtel de ville.

Liège, le 27 juin 1834.

Le président du collège, Louis JAMME.  
Par le collège: le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 20 juin.

**Décès:** 2 filles, 1 femme; savoir: Marie Catherine Wery, âgée de 74 ans, rue Royale, veuve de Hub. Chevron.

**Du 30 juin.** — Naissances 5 garçons, 2 filles.

**Décès:** 2 garçons, 1 homme, 3 femmes, savoir: Gilles Charlier, âgé de 56 ans, armurier, faubourg Saint-Léonard, épouse de Marie Louise Bernardine Wavré. — Marie Harzéus, âgé de 68 ans, rue Neuve, veuve de Arnold Closson. — Marie Agnès Lecrinier, âgée de 50 ans, marchande, rue Poits-en-Sock, épouse de Jean Joseph Remacle. — Marie Maréchal, âgée de 26 ans, couturière, rue entre Deux-Ponts.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

J. M. DARDENNE, maître tonnelier, et soignant les vins, demeure actuellement rue sur Meuse, ancienne maison de chez DAUVRAIN, n° 360, à Liège. 148

CHANGEMENT DE DOMICILE.

COUNE WILLE, peintre en décors, demeure présentement rue Ste.-Claire, n° 123. 157

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Judi prochain, trois juillet courant, aux onze heures du matin, sur la place du grand Marché de la ville de Liège, il sera procédé à la VENTE, au plus offrant et dernier enchérisseur, de MEUBLES et MARCHANDISES, consistant en tables, chaises, une haute garde-robe, tabac à fumer, plusieurs pièces de moutonne et coupons de mérinos, et beaucoup d'autres objets; le tout argent comptant.

A. H. C. CLASEN, huissier.

Une PERSONNE de probité, qui a acquis pendant quelques années des connaissances dans l'administration, ayant une bonne écriture, désirerait employer quelques heures par jour, soit à l'instruction soit dans un bureau quelconque. S'adresser au bureau de cette feuille sous la lettre A. 349

VENTE D'UNE MAISON ET JARDIN au plus offrant.

Judi 3 juillet 1834, aux 10 heures du matin, il sera procédé pardevant M. Charles Chokier, juge de paix des quartiers Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, par le ministère du notaire LAMBINON, commis à cet effet, à la VENTE aux enchères publiques d'une MAISON, forge et dépendances avec cinq verges dix petites de jardin situés sur la grande route, au Hameau du Bois de Breux, commune de Grivegnée, joignant MM. Bourguignon, Demeuse et à la grande route tendant de Liège à Herve. S'adresser à M. le juge de paix et au notaire LAMBINON pour connaître les conditions. 142

( ) A VENDRE de gré à gré, une bonne et solide MAISON n° 477, sise à Liège, au centre de la rue Hors-Château. S'adresser au notaire BOULANGER, chargé de cette vente.

On DEMANDE une GARDE D'ENFANT. S'adresser rue St. Jean en Ile, n° 770.

AVIS AUX AMATEURS

DE BELLE ET GRANDE PROPRIÉTÉ

A VENDRE, dans le beau et nouveau quartier de l'isole de la ville de Liège, grande, belle et solide MAISON, bâtie au goût moderne, avec jardin anglais, pelouse et grande plantation, d'une superficie de 5500 mètres (12 1/2 verges grandes) environ; elle est située dans un enclos, bornée par la nouvelle rue de l'Université, celle du Méry, et par celles de devant les Carmes, et des Carmes, toutes deux élargies.

Cet enclos se trouve placé entre les deux grandes communications avec le nouveau pont qui va être construit au rivage des Croisiers, sur la Meuse, lequel, d'après le cahier des charges, aura un prolongement en rue jusqu'à la rencontre de la rue de devant les Carmes, en prenant l'angle de la propriété à une distance de 4 à 500 pas en ligne droite du pont.

Si on ne désire pas acquérir la totalité, on pourra traiter soit pour une partie, soit en échange contre des propriétés urales, et sous des conditions avantageuses, avec facilité pour s'rajouter du prix.

S'adresser à M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège. 153

Le 15 juillet 1834 se fera LA VENTE PAR ACTIONS de la grande BRASSERIE très renommée avec hôtel et jardins, située dans l'intérieur de la capitale impériale de Vienne et évaluée judiciairement à

UN MILLION DE FLORINS.

Cette vente est autorisée et approuvée par S. M. l'empereur d'Autriche et garantie par la maison de banque Hammen et Karis. Elle se fera sous la direction des députés de la chambre autrique et d'une direction impériale, à Vienne.

Outre le prix principal, il y a 23,999 prix et primes; ensemble 24,000 prix et primes, formant une somme de 1,400,000 florins.

Un rachat de 300,000 florins, payable sans aucune déduction et aussitôt après le tirage, est garanti à celui qui obtiendra la brasserie.

On peut se procurer des actions originales, prospectus, descriptions, etc., chez M. J. CORDONNIER, rue de la Rose, n° 475, à Liège.

L'action coûte 20 fr. 863

VENTE D'IMMEUBLES PATRIMONIAUX

pour cause de partage.

Le lundi 7 juillet 1834, à dix heures du matin, Messieurs et dames Rome, d'Amay, canton de Huy, voulant faciliter leur partage, feront exposer en VENTE aux enchères publiques chez madame veuve Dessart, aubergiste à la Mallienne, commune d'Hermalle-sous-Huy, sur la grande route de Huy à Liège, par le ministère du notaire GUENAIER, de résidence audit Hermalle, les immeubles suivants d'origine patrimoniale, pour en commencer la jouissance le 15 mars prochain quant aux maisons et terrains, et immédiatement après la vente quant à la distillerie indiquée au troisième lot; savoir:

BIENS situés à AMAY, arrondissement de Huy.

1<sup>er</sup> Lot. — Une belle, grande et commode maison, occupant un des points les plus agréables du beau village d'Amay, bâtie en briques et pierres de taille, couverte en ardoises, de construction la plus solide, ayant 6 pièces au rez de chaussée, séj. arces par un beau large vestibule et dont deux pièces ont les dimensions de 24 pieds sur 30; caves sous le rez de chaussée; étage composé de 7 pièces, grands greniers au-dessus; cour avec porte cochère et bien close; petit jardin paysagiste vis-à-vis de la maison; pompe à l'eau potable citerne et pompe à l'eau de pluie, boulangerie, buanderie, écuries, étables, remises; grand jardin légumier adjacent à la maison, clôturé de murs garnis aux deux parterres d'arbres à fruits fins en pleins rapports; un ados et 3 vergers adjacents au légumier, par l'un desquels la maison a accès à la grande route de Huy à Liège vis-à-vis d'une place publique plantée d'arbres d'agrément; le tout formant un ensemble de la contenance superficielle de 1 h. hectare 47 p., joignant vers levant à la rue de Valjeu et au lot suivant, midi au lot suivant et à de Rochelée, couchant à de Rochelée et Dessart et vers nord aux mêmes et à la grande route.

2<sup>e</sup> Lot. — Une maison bâtie en briques et pierres de taille couverte en tuiles, récemment restaurée à neuf, ayant 4 pièces au rez de chaussée, caves en dessous, quatre pièces à l'étage, greniers au-dessus avec deux petites maisons dans ses appartenances et dépendances, cour, puits, fournil, étable, jardin, le tout formant un ensemble de la contenance superficielle de 13 p., joignant vers levant à la rue Valrieu, midi à de Rochelée, couchant et nord au lot précédent.

3<sup>e</sup> Lot. — Une distillerie d'eau-de-vie de grain en pleine activité, solidement bâtie en briques et pierres de taille, couverte en ardoises, ayant double rang de greniers, deux alambics de la capacité de 14 hectolitres, deux cuves réfrigérantes avec leurs serpentins; une cuve de vitesse, deux citernes à genièvre confectionnées en barreaux ou quartiers doubles bois de chêne de la capacité de 8 à 9 mille pots; 4 cuves de macération; pompes en plomb et en cuivre, étable pour 25 bœufs, le tout dans le meilleur état; avec ce maison d'habitation caves en dessous; cour entre maison et distillerie, petit jardin à côté; ces objets qui forment un ensemble de la contenance superficielle de 6 perches et demie ont pour joignants vers levant et midi de Rochelée, couchant la rue Valrieu et vers nord la veuve Jamotte.

4<sup>e</sup> Lot. — Pièce de terre de 28 p. 80 a., située à la rue de Ponthière.

5<sup>e</sup> Lot. — Pièce de pré de 30 p. 60 a., située derrière la Bourgogne.

6<sup>e</sup> Lot. — Pièce de vignoble de 14 p. 50 a., située en la cote de Wehairon, avec pièce de terre labourable de 15 p.

BIENS situés à AMPSIN, arrondissement de Huy.

7<sup>e</sup> lot. — Une maison, située près du château d'Ampsin, tenue par la veuve Jacques Colinet avec 90 p. de jardin, pré et broussailles annexés.

BIENS situés aux AWIRS et à ENGIS, arrondissement de Liège.

8<sup>e</sup> Lot. — Une belle, grande et commode maison, tenue par le percepteur Delange, située aux Awirs, sur la route de Huy à Liège, à 3 lieues de Huy, autant de Liège, bâtie en briques et pierres de taille, couverte en ardoises ayant cinq pièces au rez de chaussée, 3 caves en dessous, 5 pièces à l'étage, double rang de greniers au-dessus, cour avec porte cochère entre route maison, pompe, jardin, écuries, étables, remises, local d'une ancienne brasserie; le tout formant un ensemble de 24 p. 50 a. en superficie, joignant vers levant au ruisseau des Awirs, midi et couchant à Frankinet, conseiller à la cour de Liège, et vers nord à la grande route; plus un verger de 57 p. situé en face de la maison dont il est séparé par la grande route, garni d'arbres fruitiers en plein rapport.

9<sup>e</sup> Lot. — Un bâtiment jouissant d'un coup d'eau, nouvellement et solidement construit en briques et pierres de taille, couvert en ardoises, comprenant écuries, étables, granges, caves, etc., avec une pièce de jardin annexée, le tout contenant environ 26 perches en superficie. Ce bâtiment, situé sur la grande route aux Awirs, est propre à être converti en moulin, distillerie, brasserie, tannerie, et autres établissements industriels.

Les lots ultérieurs depuis le 10<sup>e</sup> jusqu'au 28<sup>e</sup> inclusivement sont formés de différentes pièces de terres labourables, prés, vergers, vignobles, bois taillis, etc., situés dans le voisinage de ladite maison sur les territoires des communes limitrophes des Awirs et d'Engis, de la contenance totale de 12 bonniers 40 perches, et dont une forte partie aboutit à la route. Ces lots seront d'abord exposés partiellement sauf à les réunir ensuite pour les réexposer en masse avec les bâtiments.

Cette vente aura lieu avec grande facilité pour les paiements et sous les clauses, charges et conditions dont on peut prendre connaissance chez M. DELANGE, percepteur aux Awirs, et chez ledit notaire GUENAIER, depositaire des titres de propriété. 998

COMMERCE.

**Bourse d'Amsterdam, du 28 juin.** — Dette active, 51 5/8 000 Dito, 96 7/8 3/4 Bill. de change, 22 1/2 1/6. — Oblig. du Syndicat, 90 3/4 0/0 — Dito, 73 3/4 0/0. — Rente des dom., 0. Act. de la Société de commerce, 000 0/0. — Rente française, 00 0/0 0. — Dito de 1833, 0/0. — Obl. russe 1831 et C., 103 1/4 0/0. Dito de 1828, 103 3/8 000 — Inscript. russes, 67 1/4 0/0 00. — Empr. russe 1831, 96 3/4 000. — Rente perp. d'Esp., 00 0/0 — Dito 00000. — Dette diff. d'Esp., 18 3/8 00/00 — Obl. mét. Autriche, 00 0/0 00/000 — Lots chez Gollas, 0/0 — Cert. Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Danaises, 00 0/0. — Oblig. du Brésil, 77 0/0. — Cortès, 36 3/8 000. — Dito Grec, 00. — Lots de Pologne, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 30 juin.

Changes.	a courts jours.	a deux mois.	a 3 mois.
Amsterdam	112 1/16	112 1/16	112 1/16
Londres.	12 07 1/2	12 02 1/2	P
Paris.	47 3/8	17 1/16	47 7/8 A
Frankfort.	36 1/16	A 35 7/8	A 35 3/4
Hambourg.	35 7/16	P 35 3/16	35 1/8
Escompte 4 1/2.			

**Effets publics. Belgique.** — Dette active, 102 1/2 A. Id. diff. 41 0/0 A. — Oblig. de l'entr., 0 00. — Empr. de 48 mill. 98 A. 0/0 00. Id. de 12 mill., 0/0. Id. de 24 mill., 000 0/00 — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000 Oblig. synd., 0 0/0. — Rente remb., 2 1/2, 87 A et 95 0/000 — Espagne. Guéb., 85 1/2 0/0 A. — Id. perp. Paris, 5 p. c., 00 Id. perp. Amst., 70 3/4 71 1/2 000 0/0 0/0. Idem dette différée, 19 1/4 20 P.

Arrivages au port d'Anvers, du 29 au 30 juin.

Lever dan. Catharina Margareth, c. Slagt, v. de Bremen, ch. de plomb, tabac et cuirs  
Le tjalk hanovrien Hendrika, c. Decatt, v. d'Emden, ch. de beurre.  
La galléasse mecklenbourgeoise Grenata, c. Ruberg, ven. de Riga, ch. de graine de chanvre.  
La galléasse mecklenb. Due, c. Zeplien, v. de Riga, ch. de bois et chanvre.  
La galléasse prussienne Joannes, c. Ruberg, v. de Memel, ch. de bois.  
Le koff hanovrien Catharina, c. Derks, v. de Drossenzel, ch. de bois et beurre.  
Le koff hanovrien Concordia, c. Gruber, v. de Morderluys, ch. d'avoine.

**Bourse de Bruxelles, du 30 juin.** — Belgique. Dette active? 52 3/4 0. Emp 24 mill., 98 0/0 A. — Hollande. Dette active? 51 1/2 P. — Espagne Gurb., 86 1/4 P. Perpétuelle Anvers? 4 p. 0/0. 00 0/0 0. Id. Amst. 5 p. 0/0, 71 0/0 A. Id. Paris? 3 p. 0/0. 49 1/4. Cortès à Lond., 38 0/0. Dette diff., 19 1/2.

Prix des grains au marché de Liège du 30 juin.

Froment vieux l'hectolitre,	42 francs 58 cent.
Seigle, id.	8 30